



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

SESSION 2010

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (UNITÉS : U11, U12, U13)

SOUS – ÉPREUVE E1 A (UNITÉ U11)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé : **CALCULATRICE**

Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Chaque candidat ne peut utiliser qu'une seule machine sur table. En cas de défaillance, elle pourra cependant être remplacée.

Les échanges de machine entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits ».

Document autorisé : **PLAN COMPTABLE**

Note de service du 23 février 1982 : « le document autorisé ne doit comprendre que la liste des comptes, à l'exclusion de toute autre information, sous forme de tableaux, schémas ou commentaires ».

« Le prêt du document est interdit pendant la durée de l'épreuve ».

IMPORTANT :

Ce sujet comprend **24 pages** numérotées de 1 à 24.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

ENTREPRISE PRIMACLIM

CE SUJET COMPREND 5 DOSSIERS INDÉPENDANTS

DOSSIERS	PAGES	BARÈME
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	3	
DOSSIER 1 : Évaluation chiffrée d'une installation		
<ul style="list-style-type: none">Rédiger les éléments de réponse à envoyer à M. QUANTIN	4	20 points
DOSSIER 2 : Prise de rendez-vous pour entretien système de chauffage		
<ul style="list-style-type: none">Relever les éléments nécessaires à l'automatisation.Compléter le tableau d'extraction de données	5	22 points
DOSSIER 3 : Planning d'intervention d'un technicien		
<ul style="list-style-type: none">Présenter le planning d'intervention du technicien MALICK	6	10 points
DOSSIER 4 : Annulation d'une commande		
<ul style="list-style-type: none">Rédiger un courrier de réponse à une demande de résiliation de commande	7	28 points
DOSSIER 5 : Déclaration de TVA et comptabilisation des opérations courantes		
<ul style="list-style-type: none">Établir la déclaration de TVAPrécomptabiliser les opérations courantes	8	20 points
TOTAL		100 points

Documents fournis : Annexes 1 à 19
Documents à rendre : Annexes A à E

AVERTISSEMENTS

Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en **un seul exemplaire**. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis au candidat pendant le déroulement de l'épreuve.

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement sur votre copie.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



Primaclim

Le spécialiste de la pompe à chaleur

12/13 rue du Bois d'Orly
57685 AUGNY

Tél. : 03 87 30 02 73 - Fax : 03 87 30 05 93

Siret : 448 034 926 00023

Code : APE 4322 B

Site Internet : www.primaclim.fr

Courriel : primaclim@orange.fr

L'entreprise PRIMACLIM, située à Augny (Moselle) est spécialisée dans la vente et l'installation de pompes à chaleur air/eau/solaire.

Créée en 2003 par Nathalie EYLER, l'entreprise emploie aujourd'hui 20 salariés et développe ses activités sur l'Est de la France et le Luxembourg. Elle intervient auprès de particuliers et d'industriels.

Une pompe à chaleur est un système de chauffage qui prélève des calories dans le sol, dans l'eau ou dans l'air pour les transmettre à un système de production de chaleur.

PRIMACLIM propose quatre types de produits :

- pompe à chaleur air/eau : la chaleur est puisée dans l'air et distribuée dans la maison par un serpentín d'eau ou un radiateur à eau basse température,
- pompe à chaleur eau / eau : la chaleur est puisée dans une nappe phréatique ou un cours d'eau,
- pompe à chaleur air / air : la chaleur est distribuée dans la maison à l'aide de bouches d'aération.

Vous venez d'être embauché(e) en qualité de secrétaire comptable.

Le 21 juin 2010, Madame PETIT, secrétaire de direction, vous confie différentes tâches.

DOSSIER 1

Évaluation chiffrée d'une installation

Le cœur de métier de la société est d'installer, d'entretenir et de réparer les systèmes de chauffage. S'agissant d'appareils très sophistiqués, leur installation et leur entretien nécessitent le savoir-faire spécifique des technico-commerciaux.

Afin de proposer une prestation personnalisée et fiable avec une qualité de travail soignée, ils se déplacent chez les clients pour leur proposer la solution la mieux adaptée à leur besoin.

Aujourd'hui, l'un d'entre eux, Pierre QUANTIN, s'est rendu chez Monsieur DE RIGGI qui veut faire installer une pompe à chaleur. Il a consigné sur son FC Tablet toutes les informations nécessaires à l'élaboration d'un devis à l'issue de ce rendez-vous.

Il a promis à son client de le recontacter dans la journée pour, d'une part, lui communiquer le montant global de l'installation retenue et d'autre part, lui faire une proposition de financement. L'entreprise travaille en effet en partenariat avec FINANCO, pour les clients qui souhaitent financer leurs travaux à crédit.

Monsieur QUANTIN doit s'absenter d'urgence. Il vous a donc adressé l'ensemble du dossier par mél pour un traitement immédiat.

Vous disposez en :

ANNEXE 1 : du mél reçu de M. QUANTIN

ANNEXE 2 : de l'extrait de tarif

ANNEXE 3 : de l'extrait du barème FINANCO

TRAVAIL À FAIRE :

Sur l'annexe A

Rédiger les éléments de réponse à envoyer à M. QUANTIN.

DOSSIER 2

Prise de rendez-vous pour l'entretien du système de chauffage

L'entretien de l'installation de chauffage est obligatoire au moins une fois par an qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires.

Jusqu'à ce jour, pour répondre à cette exigence, Mme PETIT contacte, par courrier, à la date anniversaire de leur installation, les clients qui ont signé un contrat de maintenance avec notre entreprise.

Désormais, et suite à la création d'une base de données «Clients», Mme PETIT veut automatiser ces courriers.

Pour concrétiser cette démarche, elle vous confie d'abord la charge d'identifier sur l'un des courriers précédemment expédié, les informations qu'il conviendrait de personnaliser. Vous préparez ce travail dans un tableau en mettant d'une part les éléments de la lettre à modifier et d'autre part les champs de la base de données à utiliser.

Elle vous demande ensuite de préparer la requête nécessaire à l'obtention de la liste des clients « Particuliers » dont la date anniversaire d'installation arrivera à échéance entre le 1^{er} et le 31 août 2010.

Vous disposez en :

ANNEXE 4 : d'un extrait de la base de données «CLIENTS PRIMACLIM».

ANNEXE 5 : d'un modèle de courrier adressé à l'un de nos clients..

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie

Relever les éléments nécessaires à l'automatisation des courriers.

Sur l'annexe B

Compléter le tableau d'extraction des données.

DOSSIER 3

Planning d'intervention d'un technicien

Les techniciens de la société PRIMACLIM disposent d'une solide expérience professionnelle reconnue et appréciée des clients.

Pour assurer leurs interventions dans le respect strict des calendriers et des horaires fixés, Madame PETIT les réunit chaque fin de semaine, le vendredi de 17 heures à 17 heures 30. Au cours de cette rencontre, elle remet à chacun son planning de travail pour la semaine à venir.

En vue de la prochaine réunion, Madame PETIT vous confie l'organisation des plannings des techniciens, à partir des rendez-vous consignés sur son bloc-notes électronique. Elle vous précise que :

- la journée de travail débute à 8 heures et se termine à 17 heures,
- la pause-repas a lieu entre 12 heures et 13 heures,
- la durée d'un entretien de chauffage est estimée à 1 h 30,
- la durée des trajets n'excède pas 30 minutes.

Vous disposez en :

ANNEXE 6 : d'un extrait du bloc-notes de Madame PETIT

ANNEXE 7 : d'une carte routière

TRAVAIL À FAIRE :

Sur l'annexe C

Présenter le planning d'intervention du technicien MALICK pour la semaine 26.

DOSSIER 4

Annulation d'une commande

PRIMACLIM participe chaque année aux différents salons et foires organisés à METZ. Au cours de ces manifestations, elle présente et vend ses nouvelles gammes de produits et ses services.

Le 17 juin, au cours de sa visite au stand PRIMACLIM, Madame KREB, nouvelle cliente, a passé commande d'une pompe à chaleur et, selon les conditions générales de vente, a versé un acompte de 30 %.

Aujourd'hui, par courrier recommandé, elle annule son achat et demande le remboursement de son acompte.

Madame PETIT vous transmet le dossier de cette cliente et vous charge de lui répondre.

Vous disposez en :

ANNEXE 8 : du courrier de Madame KREB

ANNEXE 9 : d'un extrait du Code de la Consommation

ANNEXE 10 : d'un extrait des conditions générales de vente

ANNEXE 11 : du bon de commande CI 1554

ANNEXE 12 : du mémo de Madame PETIT

<p>TRAVAIL À FAIRE :</p>

<p>Sur votre copie</p>

<p>Rédiger et présenter le projet de courrier adressé à Madame KREB</p>

DOSSIER 5

Déclaration de TVA

et comptabilisation d'opérations comptables

Madame PETIT vous charge, à présent, de l'aider à réaliser des travaux de comptabilité. À cet effet, elle vous remet quelques informations sur l'organisation comptable.

ORGANISATION COMPTABLE

L'exercice comptable de l'entreprise s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Les documents sont régulièrement précomptabilisés, à leur date de création, sur bordereau de saisie.

Les journaux divisionnaires utilisés dans l'entreprise sont les suivants :

AC : Journal des achats – **VT** : Journal des ventes – **BO** : Journal de banque
CA : Journal de caisse – **OD** : Journal des opérations diverses

L'entreprise, prestataire de services, est assujettie au régime du réel normal. De plus, elle a obtenu l'autorisation de payer sa TVA sur les débits, c'est-à-dire au moment de la facturation. Les taux de TVA actuellement en vigueur sont 5,5% et 19,6 %.

Nos factures de ventes regroupent du matériel (considéré comme une marchandise) et des frais d'installation.

Madame PETIT souhaite adresser au centre des impôts de METZ la déclaration de TVA du mois de mai 2010. À cet effet, elle vous charge de compléter la télédéclaration de TVA et d'enregistrer les documents comptables en instance. Afin de vérifier sa saisie, elle prépare tous les calculs sur l'imprimé de télédéclaration.

Vous disposez en :

ANNEXE 13 : de l'extrait du plan de comptes

ANNEXE 14 : de la documentation fiscale

ANNEXE 15 : de l'extrait de la balance des comptes de TVA

ANNEXES 16 à 19 : des documents comptables à enregistrer

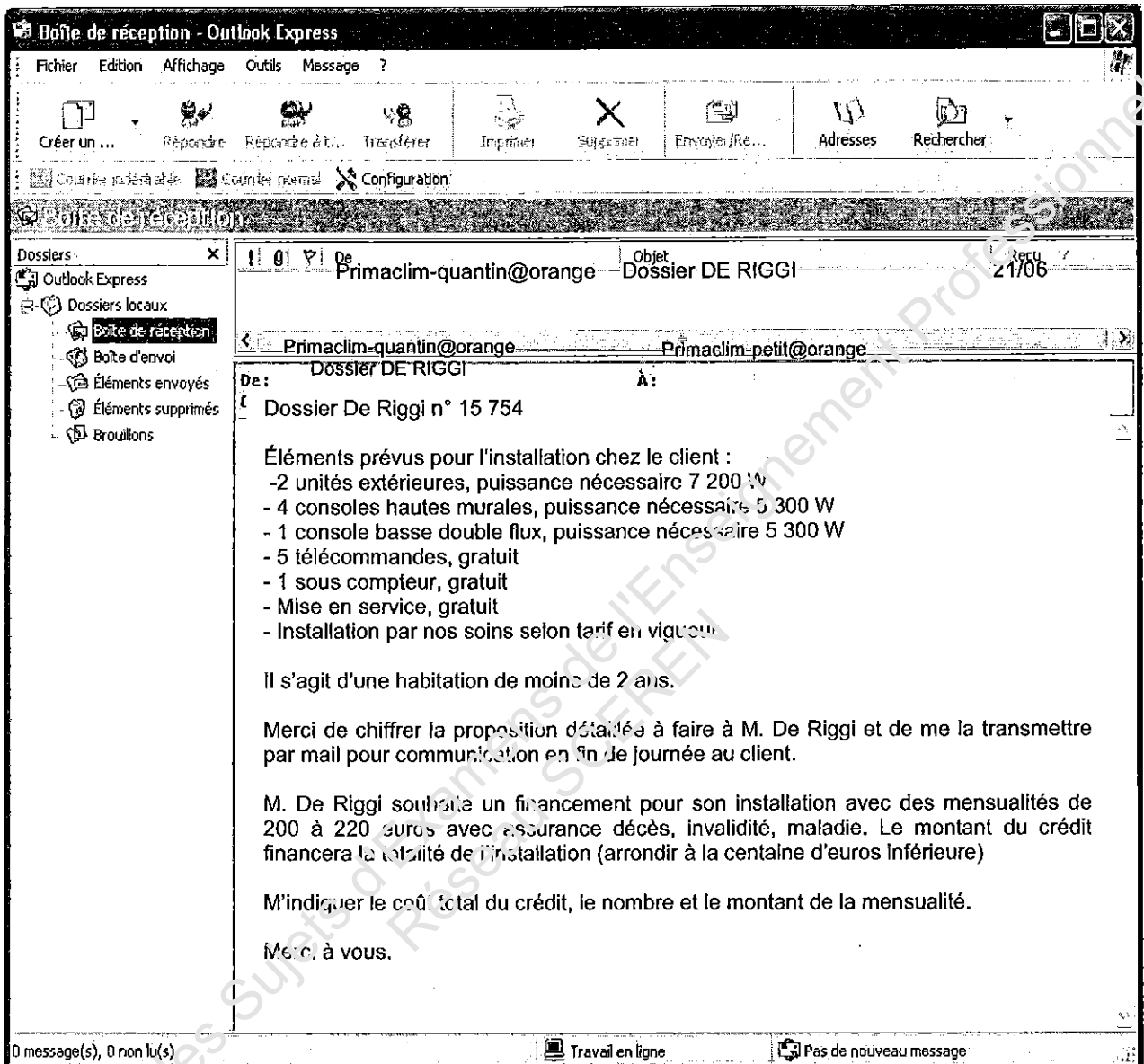
TRAVAIL À FAIRE

Sur l'annexe D

Compléter l'imprimé de télédéclaration de TVA du mois de mai.

Sur l'annexe E

Précomptabiliser les documents comptables, passer une ligne entre chaque écriture.



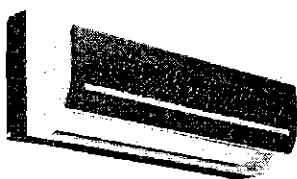


Primaclim

Le spécialiste de la pompe à chaleur

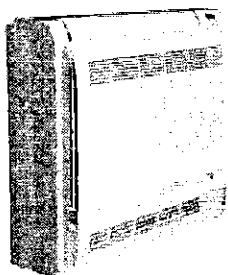
TARIF au 01/01/2010 (extrait)

Consoles hautes murales



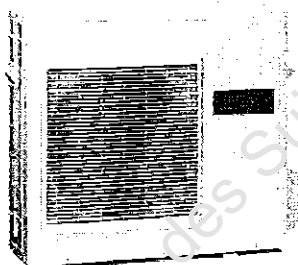
Référence	Désignation	Watts	Prix HT €
296000194	KIT-E7-JKE-33	2 050/2 800	999,00
296000196	KIT-E9-JKE-33	2 500/3 400	1 199,00
296000198	KIT-E12-JKE-33	3 500/4 400	1 309,00
296000208	KIT-E18-JKE	5 000/5 800	1 809,00
296000214	KIT-E28-JKE	7 650/9 600	2 399,00

Consoles basses double flux



Référence	Désignation	Watts	Prix HT €
296000170	KIT-E9-GFEW-1	2 500/3 600	1 719,00
296000171	KIT-E12-GFEW-1	3 500/4 800	2 209,00
296000172	KIT-E18-GFEW-1	5 000/5 800	3 089,00

Unités extérieures



Référence	Désignation	Watts	Prix HT €
296000159	CU-2E15GBE	4 500/5 400	1 799,00
296000139	CU-2E18CBPGW	5 200/5 600	2 059,00
296000003	CU-3E23CBPG	6 800/8 600	2 499,00
296000002	CU-4E27CBPG	8 000/9 400	3 359,00

Main d'œuvre

Type de prestation	Montant HT
Montage	
Console murale	269,00
Console basse	219,00
Unité extérieure	396,00
Montage/Démontage (remplacement)	
Console murale	457,00
Console basse	372,00
Unité extérieure	673,00

Taux de TVA : 19,60 %

Taux de TVA applicable aux particuliers :

- 5,50 % pour les travaux portant sur les logements d'habitation achevés depuis plus de deux ans
- 19,60 % pour les travaux portant sur les logements d'habitation achevés depuis moins de deux ans

ANNEXE 3

Extrait du barème FINANCO

(3) AID

Décès-Invalidité-Maladie

Assurance qui couvre l'emprunteur en cas de décès, d'invalidité permanente ou d'incapacité temporaire de travail.

AID + Chômage

Décès-Invalidité-Maladie-Chômage Assurance qui couvre l'emprunteur en cas de décès, d'incapacité de travail, d'invalidité ou de chômage suite à licenciement.

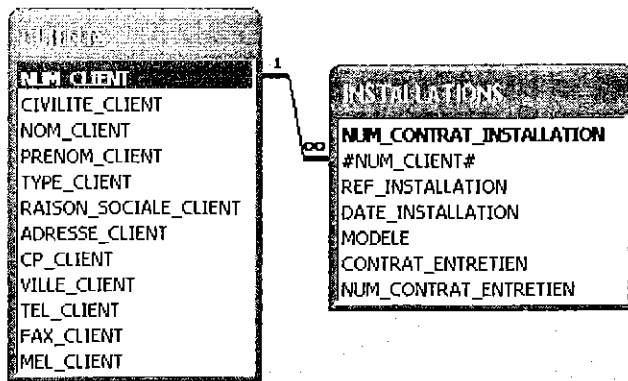
DÉCÈS SÉNIOR

Décès seul

Assurance, sans déclaration de bonne santé, qui permet aux personnes présentant un risque de santé aggravé d'accéder à l'assurance décès.

MONTANT DU CREDIT	NOMBRE DE MENS.	MONTANT DE LA MENSUALITE (1)				Taux nominal %	Taux Financier Annuel %	Intérêts du prêt	Frais de dossier	COUT DES ASSURANCES			COUT TOTAL DU CREDIT (2)				
		Avec AID + CHOM	Avec AID (3)	Avec Décès SENIOR	Sans Assurance					AID + CHOM	AID (3)	Décès SENIOR	Avec AID + CHOM	Avec AID (3)	Avec Décès SENIOR	Sans Assurance	14
20800	168	241,17	223,84	223,84	184,32	5,40	97,47,75	416,00	9550,80	6639,36	6639,36	6639,36	19716,56	16805,12	16805,12	16805,12	10165,76
	180	232,96	215,63	215,63	176,11	5,40	10483,70	416,00	10233,00	7113,60	7113,60	7113,60	21132,80	18013,40	18013,40	18013,40	10699,80
21000	96	337,47	319,97	319,97	280,07	5,28	5,61,72	420,00	5510,40	3830,40	3830,40	3830,40	11397,12	9717,12	9717,12	9717,12	5886,72
	108	312,50	295,00	295,00	255,10	5,28	61,32,80	420,00	6199,20	4309,20	4309,20	4309,20	12750,00	10860,00	10860,00	10860,00	6550,80
	120	294,00	276,50	276,50	236,60	5,40	697,2,00	420,00	6888,00	4788,00	4788,00	4788,00	14280,00	12180,00	12180,00	12180,00	7392,00
	132	277,81	260,31	260,31	220,41	5,40	7674,12	420,00	7276,80	5266,80	5266,80	5266,80	15670,92	13360,92	13360,92	13360,92	8094,12
	144	264,39	246,89	246,89	206,99	5,40	8386,56	420,00	8235,60	5745,60	5745,60	5745,60	17072,16	14552,16	14552,16	14552,16	8806,56
	156	253,11	235,61	235,61	195,71	5,40	9110,76	420,00	8934,40	6224,40	6224,40	6224,40	18485,16	15755,16	15755,16	15755,16	9530,76
	168	243,49	225,99	225,99	186,09	5,40	9843,12	420,00	9643,20	5703,20	5703,20	5703,20	19906,32	16966,32	16966,32	16966,32	10263,12
21200	96	340,69	323,02	323,02	282,74	5,40	10584,00	420,00	10332,00	7182,00	7182,00	7182,00	21336,00	18186,00	18186,00	18186,00	11004,00
	108	315,48	297,81	297,81	257,53	5,28	5519,04	424,00	5563,20	3863,88	3866,88	3866,88	11506,24	9809,92	9809,92	9809,92	5943,04
	120	296,81	279,14	279,14	238,86	5,28	6199,24	424,00	6258,60	4350,24	4350,24	4350,24	12871,84	10963,48	10963,48	10963,48	6613,24
	132	280,46	262,79	262,79	222,51	5,40	7039,20	424,00	6954,00	4833,60	4833,60	4833,60	14417,20	12296,80	12296,80	12296,80	7463,20
	144	266,93	249,26	249,26	208,98	5,40	7747,32	424,00	7649,40	5316,96	5316,96	5316,96	15820,72	13488,28	13488,28	13488,28	8171,32
	156	255,50	237,83	237,83	197,55	5,40	8469,12	424,00	8344,80	5800,32	5800,32	5800,32	17237,92	14693,44	14693,44	14693,44	8893,12
	168	245,80	228,13	228,13	187,85	5,40	9193,80	424,00	9040,20	6283,68	6283,68	6283,68	18658,00	15901,48	15901,48	15901,48	9617,80
	180	237,45	219,78	219,78	179,50	5,40	9934,80	424,00	9735,60	6767,04	6767,04	6767,04	20094,40	17125,84	17125,84	17125,84	10358,80
						5,40	10686,00	424,00	10431,00	7250,40	7250,40	7250,40	21541,00	18360,40	18360,40	18360,40	11110,00

Base de données CLIENTS PRIMACLIM - ANNEXE 4



CLIENTS : Table

	NUM CLIEN	CIVILITE_CLIE	NOM_CLIENT	PRENOM CLIE	TYPE_CLIENT	RAISON SOC	ADRESSE CL	CP_CLIENT	VILLE CLIE
▶	15-729	Madame	DENOYELLE	Christine	Particulier		44 rue Victor	57920	ABONCOUF
▶	15-730	Mademoisell	BEN RAIS	Samira	Particulier		34 bd de Paris	57000	METZ
▶	15-731	Monsieur	MARTINEZ	Romain	Entreprise	BELINEA	ZAC Les Montil	57640	FAILLY
▶	15-732	Monsieur	MARQUIEZ	Ivan	Particulier		18 rue F. Dano	57690	ILLWILLER

INSTALLATIONS : Table

	NUM_CONTRAT_INSTAL	#NUM_CLIENT	REF_INSTAL	DATE_INSTAL	MODELE	CONTRAT_ENTRETI	NUM_CON
	CI-1534	15-729	09-08-1534	12/08/2009	PC-DF3	<input checked="" type="checkbox"/>	CE-PC-DF3
	CI-1535	15-730	09-08-1535	25/08/2009	PC-SF7	<input type="checkbox"/>	
	CI-1536	15-731	09-10-1536	03/10/2009	PC-DI-1536	<input checked="" type="checkbox"/>	CE-PC-DF1
▶	CI-1537	15-732	10-01-1537	25/01/2010	PC-DF3	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE 5

PRIMACLIM
Pompe-à-Chaleur
Air/Eau--Eau/Eau--Air/Air
12/13-rue-du-Bols-d'Orly
57685-AUGNY

→ Madame N. EYLER (Christelle)
 → 25-rue-du-Peintre-Lebrun
 → 57000-METZ

→ Augny,
 le 7 juin 2010

Objet:
 Contrat d'entretien n°-CE-PC-SF7-1165

Madame,

Vous bénéficiez d'un contrat d'entretien n°-CE-PC-SF7-1165 pour votre installation.

Nous arrivons à la date anniversaire et nous vous invitons à prendre contact avec Mélanie au 03-87-30-02-73 (8 h à 17 h) pour prévoir l'entretien annuel de vos appareils.

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de notre parfaite considération.

→ La gérante,
 → Nathalie EYLER

Bloc-notes Catherine PETIT

Fichier Edition Format Affichage ?

Installations / Entretien semaine 26 MALICK

LALLEMENT – Amanvillers
Installation Air/Eau-mardi 29/06 (1-jour)

HUMBERT – Malroy
Installation ballon ECS + conditionneur (2 jours consécutifs)

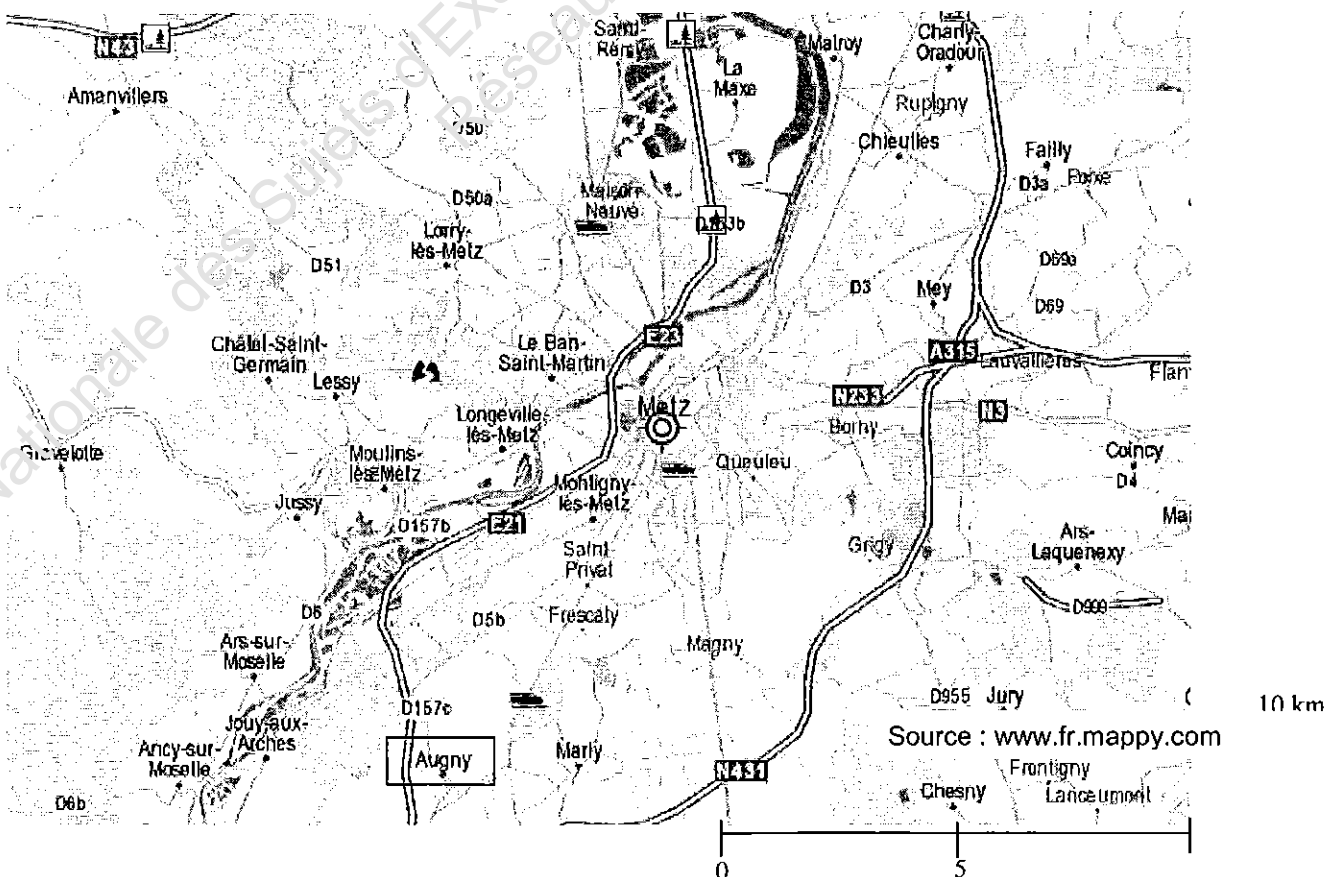
GIRARD – Montigny-les-Metz
Entretien chauffage – Impératif vendredi matin

RAUSSIN – Borny
Entretien-chauffage – Présent domicile tous les jours

THOMAS – Metz
Entretien chauffage – Dans la semaine

MANGIN – Montigny-les-Metz
Entretien chauffage – Dans la semaine

TRIOLET – Ancy-sur-Moselle
Remplacement console basse – Impératif 1 après-midi



ANNEXE 8

Marie KREB
2 rue du Château d'eau
57420 FEY

Fey, le 19 juin 2010

Lettre recommandée avec AR

PRIMACLIM
12/13 rue du Bois d'orly
57685 AUGNY

Objet :
Résiliation commande CI-1554
du 17 juin 2010

Monsieur,
Je vous prie d'avoir l'obligeance de bien vouloir annuler ma commande numérotée CI-1554 du 17 juin 2010 pour laquelle j'ai versée un acompte de 4 200 euros.

Conformément à l'article L121-25 du Code de la consommation, je dispose, en effet, d'un délai de rétraction de 7 jours à compter de la date de commande.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me restituer dès que possible l'acompte que je vous ai versé.

Vous en prie,
Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

KREB

ANNEXE 9

Extrait du Code de la Consommation

Article L121-21

Est soumis aux dispositions de la présente section quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage, au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services. Est également soumis aux dispositions de la présente section le démarchage dans les lieux non destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé et notamment l'organisation par un commerçant ou à son profit de réunions ou d'excursions afin de réaliser les opérations définies à l'alinéa précédent.

Article L121-25

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L121-27.

Source : www.legifrance.gouv.fr

ANNEXE 10

Extrait des Conditions Générales de Ventes

Article 5 – Refus de prise de livraison

Tout refus de prendre livraison du matériel commandé autorise le vendeur à soit poursuivre l'acquéreur en exécution du contrat, soit, après mise en demeure de prendre livraison restée infructueuse pendant deux semaines, prononcer la résiliation de plein droit et sans autre formalité du contrat de vente. Cette résiliation aux torts exclusifs de l'acquéreur ouvre droit à une indemnisation forfaitaire du vendeur fixée à 30 % du montant TTC de la commande. L'éventuel acompte versé par le vendeur est alors conservé par le vendeur et imputé sur le montant de l'indemnisation forfaitaire.

Article 15 – Ventes foires ou salons

Les ventes réalisées à l'occasion d'une foire ou d'un salon ne sont pas soumises à la réglementation concernant le démarchage à domicile telle que définies aux articles L121-21 et suivants du Code de la Consommation.

ANNEXE 11

EURL PRIMACLIM
12,13 RUE DU BOIS D'ORLY
97 585 AUGHY

Tel : 03 87 30 02 73

Fax : 03 87 30 05 93

Capital : 8 000 Euros

N°TVA : FR0408030200020

R.C.S. METZ 11 468 034 928

SIRET : 4480302000020

Mode de paiement : Au comptant

Acompte 30 % à la commande soit 4 200 € - Solde à la livraison : 800 €

Continence	Date	FOIRE
CY-1554	17/06/2010	METZ

MADAME Marie KREB
2 Rue de Château d'Eau
57400 FEY

Code	Description	Quantité	Tax TVA	Prix TTC
<i>Pompe à chaleur</i>				
<i>Air/Air compensant :</i>				
TE 110	Unité extérieure AA KW - 4 services	1,00	5,50	4 470,00
TIB 50	Console basse 5 KW	1,00	5,50	1 500,00
TIH 18/S	Console haute	2,00	5,50	1 470,00
155 C	Sous compteur	1,00	5,50	240,00
A.C	Attestation contrôle	1,00	5,50	190,00
S.SS	Soiffant porte-services	1,00	5,50	OFFERT
ET	Etude technique	1,00	5,50	2 000,00
GARANTIE 7 ANS PIECES + DEPLACEMENT + MO SANS CONTRAT D'ENTRETIEN				
TOTAL TTC				14 000,00

L'acquéreur déclare :

Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente figurant au verso de ce bon de commande et

Avoir été informé sur la nécessité d'un entretien annuel du matériel.

Avoir reçu : le cas échéant l'offre préalable de crédit.

les Conditions Générales de Vente.

Avoir été informé qu'il peut être amené à effectuer à sa charge des travaux préparatoires à l'installation de la solution de chauffage tels que, par exemple, augmentation de l'abonnement électrique...

Nom et signature du Technicien Conseil

QUANTIN

Fait à Metz Foire le 17 juin 2010

Signature de l'acquéreur :

Précédé de (a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z) (AA) (AB) (AC) (AD) (AE) (AF) (AG) (AH) (AI) (AJ) (AK) (AL) (AM) (AN) (AO) (AP) (AQ) (AR) (AS) (AT) (AU) (AV) (AW) (AX) (AY) (AZ) (BA) (BB) (BC) (BD) (BE) (BF) (BG) (BH) (BI) (BJ) (BK) (BL) (BM) (BN) (BO) (BP) (BQ) (BR) (BS) (BT) (BU) (BV) (BW) (BX) (BY) (BZ) (CA) (CB) (CC) (CD) (CE) (CF) (CG) (CH) (CI) (CJ) (CK) (CL) (CM) (CN) (CO) (CP) (CQ) (CR) (CS) (CT) (CU) (CV) (CW) (CX) (CY) (CZ) (DA) (DB) (DC) (DD) (DE) (DF) (DG) (DH) (DI) (DJ) (DK) (DL) (DM) (DN) (DO) (DP) (DQ) (DR) (DS) (DT) (DU) (DV) (DW) (DX) (DY) (DZ) (EA) (EB) (EC) (ED) (EE) (EF) (EG) (EH) (EI) (EJ) (EK) (EL) (EM) (EN) (EO) (EP) (EQ) (ER) (ES) (ET) (EU) (EV) (EW) (EX) (EY) (EZ) (FA) (FB) (FC) (FD) (FE) (FF) (FG) (FH) (FI) (FJ) (FK) (FL) (FM) (FN) (FO) (FP) (FQ) (FR) (FS) (FT) (FU) (FV) (FW) (FX) (FY) (FZ) (GA) (GB) (GC) (GD) (GE) (GF) (GG) (GH) (GI) (GJ) (GK) (GL) (GM) (GN) (GO) (GP) (GQ) (GR) (GS) (GT) (GU) (GV) (GW) (GX) (GY) (GZ) (HA) (HB) (HC) (HD) (HE) (HF) (HG) (HH) (HI) (HJ) (HK) (HL) (HM) (HN) (HO) (HP) (HQ) (HR) (HS) (HT) (HU) (HV) (HW) (HX) (HY) (HZ) (IA) (IB) (IC) (ID) (IE) (IF) (IG) (IH) (II) (IJ) (IK) (IL) (IM) (IN) (IO) (IP) (IQ) (IR) (IS) (IT) (IU) (IV) (IW) (IX) (IY) (IZ) (JA) (JB) (JC) (JD) (JE) (JF) (JG) (JH) (JI) (JJ) (JK) (JL) (JM) (JN) (JO) (JP) (JQ) (JR) (JS) (JT) (JU) (JV) (JW) (JX) (JY) (JZ) (KA) (KB) (KC) (KD) (KE) (KF) (KG) (KH) (KI) (KJ) (KK) (KL) (KM) (KN) (KO) (KP) (KQ) (KR) (KS) (KT) (KU) (KV) (KW) (KX) (KY) (KZ) (LA) (LB) (LC) (LD) (LE) (LF) (LG) (LH) (LI) (LJ) (LK) (LL) (LM) (LN) (LO) (LP) (LQ) (LR) (LS) (LT) (LU) (LV) (LW) (LX) (LY) (LZ) (MA) (MB) (MC) (MD) (ME) (MF) (MG) (MH) (MI) (MJ) (MK) (ML) (MM) (MN) (MO) (MP) (MQ) (MR) (MS) (MT) (MU) (MV) (MW) (MX) (MY) (MZ) (NA) (NB) (NC) (ND) (NE) (NF) (NG) (NH) (NI) (NJ) (NK) (NL) (NM) (NO) (NP) (NQ) (NR) (NS) (NT) (NU) (NV) (NW) (NX) (NY) (NZ) (OA) (OB) (OC) (OD) (OE) (OF) (OG) (OH) (OI) (OJ) (OK) (OL) (OM) (ON) (OO) (OP) (OQ) (OR) (OS) (OT) (OU) (OV) (OW) (OX) (OY) (OZ) (PA) (PB) (PC) (PD) (PE) (PF) (PG) (PH) (PI) (PJ) (PK) (PL) (PM) (PN) (PO) (PP) (PQ) (PR) (PS) (PT) (PU) (PV) (PW) (PX) (PY) (PZ) (QA) (QB) (QC) (QD) (QE) (QF) (QG) (QH) (QI) (QJ) (QK) (QL) (QM) (QN) (QO) (QP) (QQ) (QR) (QS) (QT) (QU) (QV) (QW) (QX) (QY) (QZ) (RA) (RB) (RC) (RD) (RE) (RF) (RG) (RH) (RI) (RJ) (RK) (RL) (RM) (RN) (RO) (RP) (RQ) (RR) (RS) (RT) (RU) (RV) (RW) (RX) (RY) (RZ) (SA) (SB) (SC) (SD) (SE) (SF) (SG) (SH) (SI) (SJ) (SK) (SL) (SM) (SN) (SO) (SP) (SQ) (SR) (SS) (ST) (SU) (SV) (SW) (SX) (SY) (SZ) (TA) (TB) (TC) (TD) (TE) (TF) (TG) (TH) (TI) (TJ) (TK) (TL) (TM) (TN) (TO) (TP) (TQ) (TR) (TS) (TT) (TU) (TV) (TW) (TX) (TY) (TZ) (UA) (UB) (UC) (UD) (UE) (UF) (UG) (UH) (UI) (UJ) (UK) (UL) (UM) (UN) (UO) (UP) (UQ) (UR) (US) (UT) (UU) (UV) (UW) (UX) (UY) (UZ) (VA) (VB) (VC) (VD) (VE) (VF) (VG) (VH) (VI) (VJ) (VK) (VL) (VM) (VN) (VO) (VP) (VQ) (VR) (VS) (VT) (VU) (VV) (VW) (VX) (VY) (VZ) (WA) (WB) (WC) (WD) (WE) (WF) (WG) (WH) (WI) (WJ) (WK) (WL) (WM) (WN) (WO) (WP) (WQ) (WR) (WS) (WT) (WU) (WV) (WW) (WX) (WY) (WZ) (XA) (XB) (XC) (XD) (XE) (XF) (XG) (XH) (XI) (XJ) (XK) (XL) (XM) (XN) (XO) (XP) (XQ) (XR) (XS) (XT) (XU) (XV) (XW) (XX) (XY) (XZ) (YA) (YB) (YC) (YD) (YE) (YF) (YG) (YH) (YI) (YJ) (YK) (YL) (YM) (YN) (YO) (YP) (YQ) (YR) (YS) (YT) (YU) (YV) (YW) (YX) (YZ) (ZA) (ZB) (ZC) (ZD) (ZE) (ZF) (ZG) (ZH) (ZI) (ZJ) (ZK) (ZL) (ZM) (ZN) (ZO) (ZP) (ZQ) (ZR) (ZS) (ZT) (ZU) (ZV) (ZW) (ZX) (ZY) (ZZ)

Lu et approuvé - Bon pour accord

KREB

ANNEXE 12

MÉMO

Le 21/06

Dossier Mme KREB

N'oubliez pas dans votre courrier de rappeler la demande d'annulation et l'objet précis de la commande.

A priori, la cliente ne remplit pas les conditions pour annuler sa commande. Étudiez la réglementation pour lui donner une réponse justifiée.

Merci.

Catherine

Extrait du plan des comptes

218200	Matériel de transport
401240	Fournisseur Sanef
401360	Fournisseur Marne
401570	Fournisseur Total
401810	Fournisseur Rexel
403000	Fournisseurs – Effets à payer
409100	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commande
413000	Clients – Effets à recevoir
411210	Client Dreux
411830	Client Kessler
419100	Clients – Avances et acomptes reçus sur commande
445200	TVA due intracommunautaire
445661	TVA déductible sur Autres biens et services à 5.5 %
445662	TVA déductible sur Autres biens et services à 19.6%
445663	TVA déductible sur Acquisitions intracommunautaires 19.6%
445510	TVA à décaisser
445670	Crédit de TVA à reporter
445711	TVA collectée à 5.5 %
445712	TVA collectée à 19.6 %
512000	Banque
531000	Caisse siège social
604000	Achats d'études et de prestations de services
605000	Achats de matériel, équipements et travaux
606100	Fournitures non stockables (Eau, énergie)
606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement
607001	Achats de marchandises en France à 5.5 %
607002	Achats de marchandises en France à 19.6 %
607003	Acquisitions intracommunautaires à 19.6 %
609000	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
615000	Entretien et réparations
624000	Transport de biens et transport collectifs du personnel
625000	Déplacements, missions et réceptions
706001	Prestations de services en France à 5.5 %
706002	Prestations de services en France à 19.6 %
707001	Ventes de marchandises en France à 5.5 %
707002	Ventes de marchandises en France à 19.6 %
709000	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise

DOCUMENTATION FISCALE**A) EXIGIBILITÉ DE LA TVA :**

Pour les entreprises prestataires de services et de travaux immobiliers, le fait générateur de la TVA est constitué par l'exécution du service. (...). La taxe est en principe, exigible lors de l'encaissement des acomptes, du prix et de la rémunération. (...)

Toutefois en ce qui concerne les prestations de services, il est possible d'opter pour le paiement de la TVA d'après les débits (...). La TVA est alors exigible dès que le compte client ou le compte de trésorerie est débité c'est-à-dire lors de la facturation.

B) DÉDUCTIBILITÉ DE LA TVA CONCERNANT LE GAZOLE :

La TVA n'est déductible qu'à concurrence de 80 % de son montant en ce qui concerne les gazoles utilisés comme carburant pour des véhicules et engins exclus du droit à déduction ainsi que pour des véhicules et engins pris en location quand le preneur ne peut pas déduire la taxe relative à cette location (CGI art. 298-4-1°-b ; BO 3 D-3-01) ;

En revanche, la déduction est totale pour les gazoles utilisés comme carburant pour des véhicules, engins pris ou non en location qui ouvrent droit à déduction.

ANNEXE 15


EURL PRIMA CLIM					
BALANCE PARTIELLE du compte 445 au compte 445999					
du 01/05/2010 au 31/05/2010					
N° compte	intitulé du compte	cumul débit	cumul crédit	solde débit	solde crédit
445200	TVA due intracommunautaire à 19,60 %		1 417,10		1 417,10
445661	TVA sur autres biens et services à 5,50 %	24 126,64	1 505,54	22 620,10	
445662	TVA sur autres biens et services à 19,60 %	11 960,35		11 960,35	
445663	TVA sur acquisitions intracommunautaires à 19,60 %	1 417,10		1 417,10	
445711	TVA collectée à 5,50 %	668,63	28 998,63		28 330,00
445712	TVA collectée à 19,60 %	241,95	15 081,36		14 839,41
	TOTAL CLASSE 4	38 413,67	47 002,63	35 997,55	44 586,51
	TOTAL BALANCE	38 413,67	47 002,63	35 997,55	44 586,51

EURL PRIMA CLIM					
BALANCE PARTIELLE du compte 607 au compte 607999					
du 01/05/2010 au 31/05/2010					
N° compte	intitulé du compte	cumul débit	cumul crédit	solde débit	solde crédit
607001	Achats de marchandises France à 5,50 %	342 648,00	27 373,45	315 274,55	
607002	Achats de marchandises France à 19,60 %	41 022,19		41 022,19	
607003	Acquisitions marchandises intracommunautaires 19,60 %	7 230,10		7 230,10	
	TOTAL CLASSE 4	390 900,29	27 373,45	363 526,84	0,00
	TOTAL BALANCE	390 900,29	27 373,45	363 526,84	0,00

EURL PRIMA CLIM					
BALANCE PARTIELLE du compte 706 au compte 707999					
du 01/05/2010 au 31/05/2010					
N° compte	intitulé du compte	cumul débit	cumul crédit	solde débit	solde crédit
707001	Prestations services en France à 5,50 %		131 811,96		131 811,96
707002	Prestations services en France à 19,60 %		19 236,43		19 236,43
707001	Ventes de marchandises en France à 5,50 %	12 156,91	395 435,87		383 278,96
707002	Ventes de marchandises en France à 19,60 %	1 234,44	57 709,28		56 474,84
	TOTAL CLASSE 4	13 391,35	604 193,54	0,00	590 802,19
	TOTAL BALANCE	13 391,35	604 193,54	0,00	590 802,19

ANNEXE 16

libert
 Vos références :
 N° Abonné : 26002 0567458
 PRIMACLIM
 Facture du 17 juin 2010 n° 04984567

Sanef
 idées en route

 PRIMACLIM
 12/13 RUE DU BOIS D'ORLY
 57 685 AUGNY

Pour nous joindre :
 ESPACE CLIENTS METZ
 S.A.N.E.F.
 87 rue du Général METMAN
 57070 METZ
 www.sanef.fr
 Infos service : 0.892.71.36.43

	N° Décompte	Montants en euros		Code	
		HT	TVA	TTC	TVA
Trajets péagés sur S.A.N.E.F					
Trajets Liberté utilitaires	4609065	64,46	12,63	77,09	a
TOTAL				77,09	

Paiement par prélèvement sur compte C.I.A.L. AUGNY n° 1010817091/0025841258/91
Le solde de la facture sera prélevé le 25/06/2010 soit 77,09

TVA payée sur débits - Code TVA : a = 19,6% b = 0 % - Aucun escompte pour règlement anticipé
 En cas de factures impayées, frais forfaitaires recouvrement 9 € TTC - Pénalités de retard au taux de 18 % l'an
 S.A.N.E.F. 87 rue du général Mélan 57070 METZ
 RCS Metz 552 115 697 TVA FR 32 552 115 697

ANNEXE 17

EURL PRIMACLIM 12/13 RUE DU BOIS D'ORLY 57 685 AUGNY		Facture N° FA0499	Date 18/06/2010	Code Client KES
Tél : 03 87 30 02 73 Fax : 03 87 30 05 93 Capital : 8 000 Euros TVA Intra : FR404480348260023 R.C.S. : METZ TI 448 034 926 SIRET : 44803482600023 Mode de paiement : Autre Date d'échéance : 30/06		MONSIEUR KESSLER 45, RUE MARYSE BASTIE 57 700 HAYANGE		

Code	Description	Quantité	T x TVA	Prix HT
TERO 145	POMPE A CHALEUR MITSUBISHI	1,00	5,50	14 691,94
TIRO	MODULE HYDROLIQUE	1,00	5,50	Offert
ECOS	BAJON THERMODYNAMIQUE BOULEME INOX	1,00	5,50	4 928,91
SSOUP	SSOUPPEUR	1,00	5,50	Offert
INST	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE PAR NOS SOINS	1,00	5,50	1 137,44
REM	REMISE EXCEPTIVE NELLE DE 5 % SUR LE MATERIEL	1,00	5,50	981,04

La TVA est payée d'après les débits.

Taux TVA	5,50	Base TVA	19 777,25	Total HT	19 777,25	Total TTC	20 865,00	NET A PAYER	20 865,00 €
----------	------	----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-------------	-------------

Pénalités de retard au taux annuel de : 11,00 % - Escompte en cas de paiement anticipé : 1,50 %

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 8 000,00 Euros
 SIRET 448 034 926 00023

ANNEXE 18

TOTAL RAFFINAGE MARKETING
 24 Cours MICHELET
 F - 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX France
 SOCIETE ANONYME CAPITAL : 623726035 EUR
 R.C.S. NANTERRE B 542-034-921
 SIRET 542 - 034 - 921 - 16891
 N° DE TVA : FR 73 542 034 921
 http://gr.total.fr

TOTAL

FACTURE Original
 Numéro : TR40123
 Date : 18/06/2010

Basoul sociale
 EURL PRIMACLIM
 12/13 RUE DU BOIS D'ORLY
 57 685 AUGCNY
 France
 N° de TVA : FR 0448049260023

N° d'adresse : TF 063692 C903
 Les montants sont exprimés en : EURO

Concerne des véhicules utilitaires 1 au 15 juin

Produit	Quantité	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
CARBURANTS				
GASOIL PREMIER	453,15	408,11	79,99	488,10
GASOIL EXCELLIUM	48,11	45,45	8,91	54,36
TOTAL GENERAL		453,56	88,90	542,46

A échéance ou 31/07/2010

Ventilation par taux de TVA
 Montant HT : 453,56
 Taux TVA : 19,6
 Montant TVA : 88,90
 Montant TTC : 542,46

A votre débit en EUR : 542,46

Penalités pour retard de paiement : TAUX CORRESPONDANT A 3 FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL
 Utilisez votre carte TOTAL GR pour régler votre stationnement dans les parkings Aéroports de Paris CDG, Etilia (gares SNCF) et VINCI PARK signalés par le logo TOTAL GR
 Retrouvez la liste des parkings de nos partenaires sur le site www.gr.total.fr
 Pour toute information, merci de nous contacter au 01 57 84 00 50 - Fax : 01 57 84 19 64
 TOTAL Raffinage Marketing / Centes Pétrolières / Ventes Régionales - TOT003
 562 avenue du Parc de l'île - 92029 NANTERRE CEDEX
 TVA acquitée sur les Débits. Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé.

Prête de joindre le papillon détachable à votre règlement.
 PAPILLON à détacher
 FACT. GR 87089892
 EUR 542,46

ANNEXE 19

LE 20 JUN 2010 PAGE 01/01
 ORIGINAL FACTURE N° 90477888
 N° de client : 3214453
 N° de TVA : FR04048034923

REXEL
 REXEL LA MAXE
 5702
 8, RUE DES ACACIAS
 ZAC CAMPUS DE L'ACTIVITE BP 657
 57140 LA MAXE
 Tél : 03 87 31 89 80 Fax : 03 87 31 89 76

PRIMACLIM
 12/13 RUE DU BOIS D'ORLY
 57 685 AUGCNY
 France

Echéance : 31/08/2010
 Règlement : lettre de change relevé émis par nous pour clients

Cette facture concerne du matériel électrique qui sera revendu en l'état

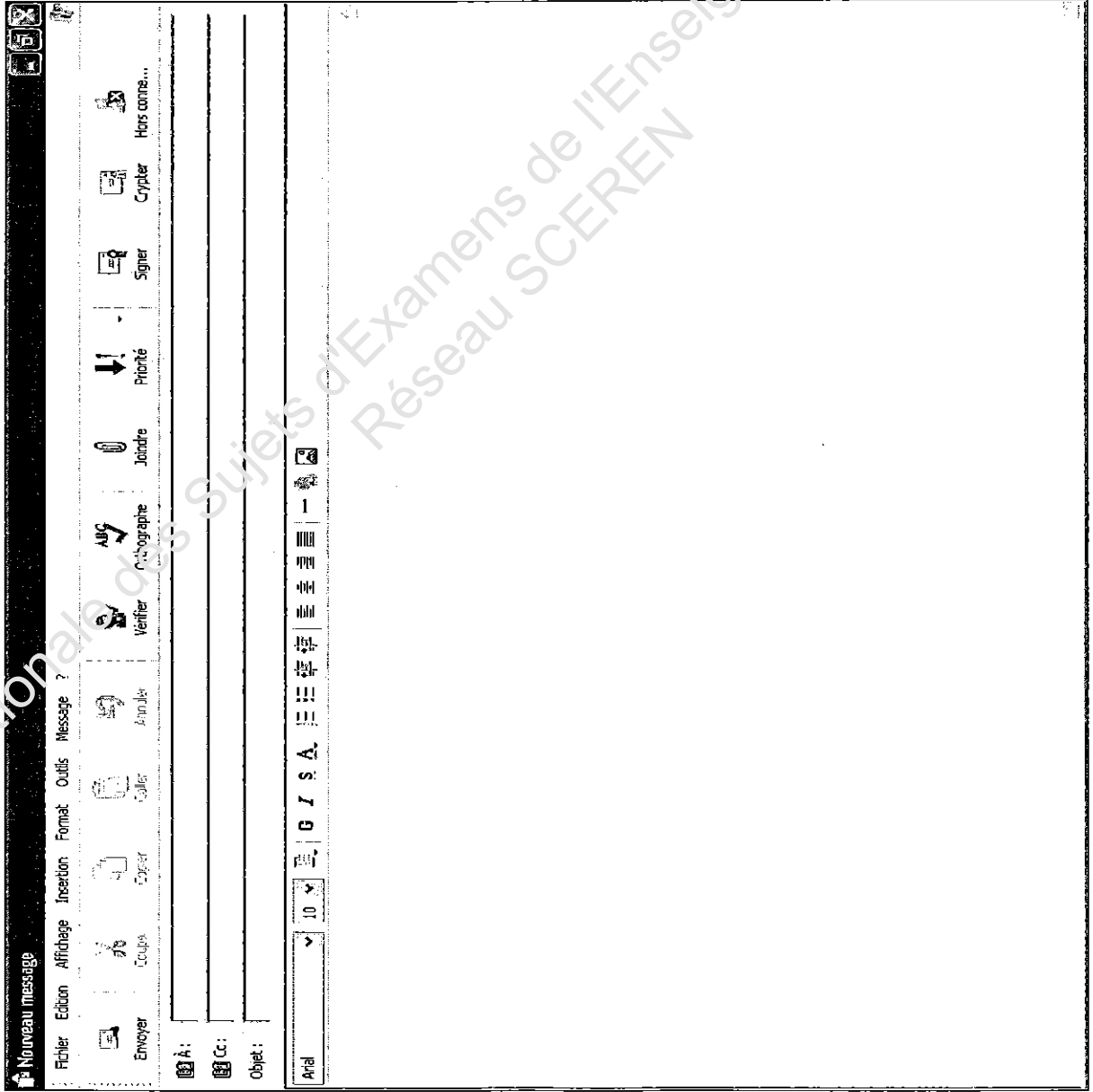
N° ligne	Référence	Description	Prix unitaire H.T.	Remise en %	Quantité	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
0010	HAGEC 110	COMPTEUR D'ENERGIE MONO 32A SANS IMP	317,49000	44,00	1 U	129,10		2
0020	HAGADC716F	DISJ.DIFF.1P.*N.3KA C-16A.30MA AC	140,19000	49,00	2 U	157,01		2
0030	HAGADC816F	DISJ.DIFF.1P.*N.4,5/6KA C-16A.30MA AC	144,91000	44,00	1 U	81,15		2
0040	HAGADC820F	DISJ.DIFF.1P.*N4,5/6KA C-20A.30 MA AC	148,82000	44,00	1 U	82,11		2
Sous Total HT BL n° 000037352						449,37		
Sous Total TVA agence REXEL METZ						449,37		
Sous Total avec remise CDE COMPTOIR						449,37		

Total H.T. : 449,37
 Total T.V.A. : 88,08
 Net à payer : 537,45
 T.T.C. : 537,45
 En Euro : FACTURE

Merci d'adresser votre règlement et le coupon d'acompte à l'adresse ci-dessous
 Centre de traitement des paiements
 REXEL France / NORD EST
 Z, RUE KONRAD ADENAUER
 CS 86089
 TEL : 0320454443 / FAX : 0320454440
 59447 WASQUEHAL CEDEX
 Escompte pour paiement anticipé :
 Néant par rapport aux conditions générales de vente.

Date de facture : 20/06/2010
 N° de client : 3214453
 N° de facture : 90477888
 Montant T.T.C. : 537,45
 Date d'échéance : 31/08
 Mode de règlement : Lettre de change relevé émis par nous pour clients


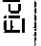



ANNEXE A












ANNEXE B

Tableau d'analyse d'extraction des données

OPÉRATIONS	Table(s) source(s)	Critère(s) de sélection	Champ(s) de jointure	Champ(s) projeté(s)	Requête résultat
Sélection					R1
Jointure					
Projection					Liste des particuliers qui doivent effectuer l'entretien en août

28 Juin - 4 Juillet 2010      **2**

 Nouvel événement  Nouvelle tâche  Modifier  Aujourd'hui  Journée  Semaine  Multisemaine  Mois  Recherche d'événements

◀ ○ ▶ **28 Juin - 4 Juillet 2010** ◀

	Lun 28 Jun	Mar 29 Jun	Mer 30 Jun	Jeu 1 Jul	Ven 2 Jul
08:00	STRAZEL Remplacement Split COINCY				
09:00					
10:00					
11:00					
12:00					
13:00					
14:00					
15:00					
16:00					
17:00					
18:00					

Télédéclarer

Sauver brouillon Restaurer Brouillon Aide

Joindre annexe

3310 A

Formulaire 3310CA3 pour la période du

01 05 au 31 05

Déclaration effectuée en EUROS

Extraits de la page 1	A	Montant des opérations réalisées : OPERATIONS IMPOSABLES (HT)		
	01	Ventes, prestations de services		01
	02	Autres opérations imposables		02
	03	Acquisitions intra-communautaires Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		03
	3A	Livraisons de gaz naturel et/ou opérations de montage		3A
	3B	Régularisations OPERATIONS NON IMPOSABLES		3B
	04	Exportations hors CE		04
	05	Autres opérations non imposables		05
	06	Livraisons intra-communautaires		06
	6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France		6A
	07	07 Achats en franchise		07
	7B	7B Régularisations		7B
	B.	Décompte de la TVA à payer : TVA BRUTE Opérations réalisées en France métropolitaine		
			Base hors taxe	Taxe due
	08	Taux normal 19,6%		
09	Taux réduit 5,5%			09
Extraits de la page 2	16	Total de la TVA brute (lignes 08 à 15)		16
	17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		17
	18	Dont TVA sur opérations de montage		18
		TVA DEDUCTIBLE		
	19	Biens constituant des immobilisations		19
	20	Autres biens et services		20
	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		24
		CREDIT		Montants
	25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)		25
	26	Remboursement demandé sur formulaire N°3519		26
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)		27	
	TAXE A PAYER		Montants	
28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)		28	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)		32	

